



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-QUATRE JANVIER.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE **Adjoints**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – P. GINER – J.L. GIRAUD – S. LAINE - E. MENUT – N. PERRICHON - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. MAGNIN MELOT (pouvoir donné à R. MARTEL TRIGANCE) - M. BODY (pouvoir donné E. MENUT) - A. CARRU MARTEL (pouvoir donné à E. BISQUE LAVORGNA) - N. DEDULLE LELUIN (pouvoir donné S. ALLEG) - J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), J. HENSELER (pouvoir donné à B. MONTAGNE) - M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE) - A. RASKIN (pouvoir donné à G. BARRA)

DEMANDE DE RETRAIT DU SIVAAD DE LA COMMUNE DE MAZAUGUES

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 8 septembre 1983, portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-19,

Vu l'article 14 des statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers,

Vu la délibération du conseil syndical du SIVAAD du 17 novembre 2021, portant retrait du SIVAAD et du groupement de commandes de la commune de Mazaugues,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le retrait du SIVAAD de la commune de Mazaugues.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'ACCEPTER** le retrait de la commune de Mazaugues du SIVAAD,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE